

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Adopté

N° CF1005

AMENDEMENT

présenté par

M. Midy, M. Cazenave, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, M. Dirx, M. Ferracci,
M. Kasbarian, M. Labaronne, Mme Lebec, M. Maillard, M. Masségli, M. Metzdorf, M. Rodwell et
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 65

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à revenir sur la suppression de la prise en charge par l'État des cotisations salariales pour les apprentis dans le secteur public non industriel et commercial.